

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents: Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT Jacques RATEL, Marc SECO.

Procurations: Fabrice CHAFFARDON à Jean-Maurice VENTURINI

1- Actualités de la commune

Les élus font le point sur l'avancement des travaux des vestiaires de football, la fête de l'ALSH et l'embauche de trois jeunes en job été. Concernant les périmètres de protection des captages et réservoirs, la commune cesse de les entretenir en contrepartie d'une indemnisation. C'est désormais Chambéry Métropole Cœur des Bauges qui s'en chargera car elle détient la compétence depuis 2006.

2- L'approbation du PV du Conseil municipal du 22 mai 2017 est reportée car la secrétaire n'a pas eu le temps de le rédiger.

3- Elections des délégués et suppléants (élections sénatoriales)

M. Marc Seco, M. Jean-Jacques Pezerat et M. Julien Caucino sont élus à l'unanimité délégués titulaires.

Mme Marie-Jeanne Baffour, Mme Yvonne Maritano et M. Martial Perrier sont élus à l'unanimité délégués suppléants.

Les élections des sénateurs se dérouleront le 24 septembre 2017.

4- Tarifs périscolaires année 2017/2018

Cette année, sont votés également les tarifs des 2 camps organisés en juillet par l'ALSH.

Le règlement modifié et les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

√ <u>Garderie</u>

Quotient familial	ant familial Tarif horaire		Abonnement en €		
Quotient familiai	En€	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	
Inférieur à 309	0.85	18.60	16.84	15.08	
De 309 à 555	1.05	23.00	20.80	18.60	
De 556 à 802	1.25	27.40	24.76	22.12	
De 803 à 1159	1.45	31.80	28.72	25.64	
1160 et plus	1.65	36.20	32.68	29.16	

√ Cantine

- Enfants et personnel enseignant	5,20€
- Enfants pour les familles inscrivant 2 enfants	4,71 €
ou plus	
- Personnel communal	4,74 €

√ T.A.P (lundi, mardi, jeudi)

- Abonnement annuel 80,00 €

√ Accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires

Quotient familial	Tarif en €		
Quotient familiai	Demi-journée	Journée	
Inférieur à 309	2.50	4.00	
De 309 à 555	3.50	6.00	
De 556 à 802	5.00	8.50	
De 803 à 1159	6.50	11.50	
Au-delà de 1160	8.00	14.50	

✓ Accueil de loisirs camps d'été

Camp 6/8 ans du 10 au 12 juillet 2017			
Quotient familial	Séjour en €		
Inférieur à 534	44,81		
De 535 à 700	49.29		
De701 à 800	53.78		
De 801 à 900	58.26		
De 901 à 1400	62.74		
De 1401 à 1800	67.22		
1801 et plus	71.70		

Camp 9/11 ans du 24 au 28 juillet 2017			
Quotient familial	Séjour en €		
Inférieur à 534	62.33		
De 535 à 700	68.57		
De701 à 800	74.80		
De 801 à 900	91.03		
De 901 à 1400	87.27		
De 1401 à 1800	93.50		
1801 et plus	99.73		

5- Délégation de l'exercice du droit de préemption au Maire

Chambéry Métropole a reçu la compétence Urbanisme et droit de préemption le 1^{er} janvier 2016. Mais le Maire pouvait toujours intervenir dans ce domaine au nom de la commune et en collaboration avec l'agglomération. Or, le 1^{er} janvier 2017, Chambéry Métropole a fusionné avec la Communauté de communes Cœur des Bauges. C'est pourquoi le Conseil à l'unanimité délègue à nouveau au Maire la possibilité de préempter au nom de la commune te en collaboration avec le nouvel établissement public né de la fusion : Chambéry Métropole Cœur des Bauges.

6- Opération aux Guillermins : transfert partiel de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage au SDES

La procédure d'aide financière du Sdes sur les travaux d'enfouissement des réseaux secs a été modifiée. Il n'intervient plus à postériori sous forme de subvention mais à priori en payant les entreprises titulaires des marchés de travaux. Pour ce faire, il doit être donneur d'ordre. C'est pourquoi le Conseil municipal vote à l'unanimité le transfert partiel de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage au Sdes uniquement sur les travaux relatifs aux réseaux secs et pour l'opération d'aménagement d'un trottoir et enfouissement des réseaux secs aux Guillermins. Le montant prévisionnel est de 531 489 € TTC dont 215 370 € payés par le Sdes.

7- Avis de la commune sur le PLU avant approbation par la CMCB

Le Conseil municipal revient sur le déroulement de la procédure de l'enquête publique puis analyse le mémoire en réponse du commissaire-enquêteur, les recommandations des personnes publiques associés ainsi que les observations du registre d'enquête publique.

Le projet de PLU est adopté à l'unanimité. Cet avis n'est pas obligatoire. Le projet de PLU sera exécutoire après adoption par le Conseil communautaire de Chambéry Métropole Cœur des Bauges du 13 juillet et accomplissement des formalités de publication.

8- Subvention complémentaire à une association

Le Conseil vote à la majorité l'aide financière de 500 € à l'association BMX Dreams by Terry Venturini pour sa participation aux championnats du monde de BMX cet été.

9- Questions diverses

Appel à lancer pour le don du sang car les réserves sont très basses. La Gazette sur la rétrospective 2016 est en préparation. Elle devrait sortir à la rentrée.

Fait à Montagnole, Le 23 août 2017 Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI